

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 16 mars 2004 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- WAGNER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER	- BASTIAN	

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.***Excusés :** *MM MORI, APRILL, GUILHEM, KENNEL, TROG, Bernard LOGEL et Mme Dominique ROMAIN-CARCY***2) Débat Budgétaire.**

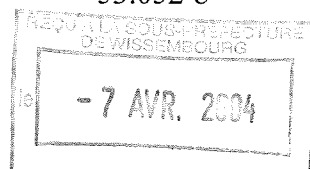
Le président présente les différentes orientations budgétaires 2004.

a) Les programmes d'investissement prévus sont :

Divers matériel	6.000 €
Maison Rurale	40.000 €
PLU 2001	14.400 €
Espace des Energies	188.000 €
Sagece du Seltzbach	148.000 €
Banque de matériel	25.000 €
Zone source Héliions II	12.000 €
Zone d'activité Willenbach	120.000 €
SIG Numérisation	104.000 €
Dépenses imprévues	10.175 €
Remboursement des emprunts	68.300 €

Les recettes proviennent de :

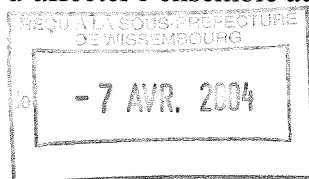
L'excédent d'investissement reporté	45.150 €
L'autofinancement	263.000 €
FCTVA	84.260 €
Les subventions	201.550 €
Le remboursement Alsabail	53.052 €



L'amortissement des immobilisations	7.863 €
La numérisation SIG (Part communes et Départ.)	81.000 €

- b) Les participations et contributions (compte 6558) s'élèvent à **147.461 €** et les subventions versées aux organismes de droit privé (compte 6574) sont de **18.106 €**
- c) Le fonctionnement de la Maison Rurale présente une stabilité par rapport à l'exercice précédent, le résultat du CA 2003 est déficitaire de **17.816 €**. La prévision 2004 se chiffre en dépense à 57.915 € et en recette à 30.000 €.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les opérations et les chiffres tels que présentés et demande d'affecter l'ensemble au Budget Principal 2004.



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 5 avril 2004
Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier".

